

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 décembre 2008

**ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION
ET D'INVESTISSEMENT PUBLICS ET PRIVÉS - (n° 1360)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme de La Raudière, rapporteure
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

À l'alinéa 1, après les mots :

« bénéfice aux »,

insérer les mots :

« retraités et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.